

Statistiques de l'état d'urgence

Au 15 décembre 2015, le ministère de l'Intérieur annonçait avoir effectué dans le cadre de l'état d'urgence, 2700 perquisitions administratives, 334 interpellations dont 287 ont donné lieu à une garde à vue. Au 2 décembre 2015, 346 procédures judiciaires avaient été ouvertes, débouchant sur seulement 2 ouvertures d'enquêtes préliminaires par la section antiterroriste du parquet de Paris.

431 armes ont été saisies dont 41 armes de guerre.

202 découvertes de stupéfiants.

360 assignations à résidence.

3 mosquées fermées.

Au 22 décembre 2015, une seule mise en examen.

Jusqu'ici, AUCUN réseau terroriste n'a pu être mis en évidence et donc encore moins démantelé.